



Glance HC Nettoyants pour vitres et surfaces multiples

HMIS		NFPA	Équipement de protection individuelle
Santé	3	3	  
Inflammabilité	0	0	
Danger physique / Instabilité	0	0	

Numéro de révision: 0

Date de révision: 2012-10-03

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	Glance HC Nettoyants pour vitres et surfaces multiples
Code MSDS:	MS0301167
Code du produit:	05779, 3063402, 3165337
Utilisation recommandée	<ul style="list-style-type: none">• Nettoyant à vitres• PRODUIT DE NETTOYAGE DE SÉCURITÉ A USAGES MULTIPLES• Ce produit doit être dilué avant toute utilisation
Producteur, importateur, fournisseur	Siège social au Canada Diversey - Canada 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-800-668-3131
Siège social aux États-Unis Diversey, Inc. 8310 16th St. Sturtevant, Wisconsin 53177-1964 Phone: 1-888-352-2249 Adresse Internet pour les fiches signalétiques : www.diversey.com	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	1-800-851-7145 (U.S.); 1-651-917-6133 (Int'l)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours
DANGER!. corrosif. Provoque brûlures de la peau et des yeux. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ.

Principales voies d'entrée:	Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation.
Contact avec les yeux	Corrosif(ve). Provoque des dommages irréversibles aux yeux, y compris la cécité.
Contact avec la peau	Corrosif(ve). Cause des dommages permanents.
Inhalation	Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
Ingestion	Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant(s)	CAS #	% en poids	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 Cutanée	CL50 Inhalatoire
2-Butoxyéthanol	111-76-2	10 - 20%	1400	220 mg/kg	2.21 mg/L (4 h) 450 ppm (4 h)
éther butylique de glycol diéthylène	112-34-5	20 - 30%	4500	2700 mg/kg	Non disponible
Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	1 - 5%	350	Non disponible	Non disponible
Sulfate sodique de lauryle	151-21-3	5 - 10%	1288	580 mg/kg	>3900 mg/m ³ (1 h)

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Se rincer les yeux immédiatement à l'eau courante pendant 15 à 20 minutes en tenant la paupière pour garder l'oeil ouvert. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
Inhalation	En cas de problème de respiration, respirer de l'air frais. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Ingestion	En cas d'ingestion, se rincer la bouche. Donner à boire une tasse d'eau ou de lait. ENSUITE, CONSULTEZ IMMEDIATEMENT UN MÉDICIN OU UN CENTRE ANTIPOISON . NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical . Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Conditions médicales aggravées:	Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié .
Dangers spécifiques	Sans objet.
Risques Inhabituels	Matières corrosives (Voir section 8 et 10) .
Méthodes particulières d'intervention	Aucune méthodes spéciale n'est requise

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection personnelle.
Méthodes de nettoyage:	Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation . Bien laver après manipulation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides . Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit . POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

Entreposage

Protéger du gel . Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:

Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée

Protection individuelle

Protection des yeux	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques .
Protection des mains	Gants résistants aux produits chimiques
Protection de la peau et du corps	des articles chaussants de protection . En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée .
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2.
Mesures d'hygiène	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Composant(s)	CAS #	ACGIH	Osha pel:8 hr.twa par (mg/m ³):	Mexique
2-Butoxyéthanol	111-76-2	20 ppm (TWA)	Skin 50 ppm (TWA) 240 mg/m ³ (TWA)	75 ppm (STEL) 360 mg/m ³ (STEL) 26 ppm (TWA) 120 mg/m ³ (TWA)

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État de la matière: Liquide
Aspect Liquide Solution aqueuse
Densité: 0.995

Densité gazeuse Pas d'information disponible.

Masse volumique apparente Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation Pas d'information disponible.
Couleur Turbidité Transparent é de la couleur Couleur foncée primaire Bleu
Odeur primaire Ammoniaque

Point/intervalle d'ébullition: indéterminé
Température de décomposition indéterminé
Solubilité: complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible.
phosphore élémental : 0.00 % by wt.
pH 12
Limites d'explosivité supérieure: indéterminé **inférieure:** indéterminé

Point/intervalle de fusion indéterminé
Température d'auto-inflammation Pas d'information disponible.
Densité 8.34 lbs/gal 1 Kg/L
Point d'éclair > 200 °F > 93.4 °C
Viscosité: Pas d'information disponible.
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils): 13.5 % *
pH de la solution diluée 10.5 @ 1:40

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité
polymérisation: Le produit est stable
Produits de décomposition dangereux Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Aucun raisonnablement prévisible.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë Corrosif(ve). Oral(e) DL50 estimé entre 2000 - 3000 mg/kg . Dermale Toxicité orale exprimée en DL50 > 2000 mg/kg .
Information sur les composants: Voir la Section 3
Toxicité chronique Aucun à notre connaissance.
Effets spécifiques
effets cancérogènes: Aucun à notre connaissance.
effets mutagènes: Aucun à notre connaissance.
Toxicité pour la reproduction Aucun à notre connaissance.
Effets sur l'organe-cible: Aucun à notre connaissance.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information environnementales donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets des résidus / produits non utilisés
Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b 4)). Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.
Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA Non réglementé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: Veuillez vous reporter à la bibliothèque HAZMAT (MATDANG - matières dangereuses) de Diversey sur le site Web <http://naextranet.diversey.com/dot> pour obtenir des renseignements à jour sur l'expédition

Description du connaissance UN3266, CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S., (ammonium hydroxide), 8, II

IMDG Bill of Lading Description: UN3266, CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S., (ammonium hydroxide), 8, II

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales
Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDL).

Réglementation des É.-U.
Proposition 65 de la Californie: Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie

RIGHT TO KNOW (RTK)

Composant(s)	CAS #	Loi ma du droit de savoir:	Liste droit- de- savoir de new jersey:	Liste de droit de savoir de pennsylvanie:	RIRTK:
2-Butoxyéthanol	111-76-2	X	X	X	-
éther butylique de glycol diéthylène	112-34-5	-	-	-	-
Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	X	X	X	X
Sulfate sodique de lauryle	151-21-3	-	-	-	-
Eau	7732-18-5	-	-	-	-

CERCLA/ SARA

Composant(s)	CAS #	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302, TPQ kg)	Section 313
2-Butoxyéthanol	111-76-2	10 - 20%			X
éther butylique de glycol diéthylène	112-34-5	20 - 30%			X
Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	1 - 5%	1000		X

Composant(s)	CAA HAP	CAA ODS	CWA Polluants en Priorité
2-Butoxyéthanol	X		

Catégories de risque en vertu de la loi SARA, section 311/312

Immédiat	x
Différée	-
Feu	-
Réactivité	-
Décompression soudaine	-

Canada

Catégories de risque du SIMDUT : E Matières corrosives



16. AUTRES INFORMATIONS

Cause de la révision:

Sans objet.

Préparé par :

NAPRAC

Avis supplémentaire

• Ne contient pas de parfum additionné.

• Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement concernant les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement concernant les produits contrôlés

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.